



2 septembre 2016

(16-4676)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS, ROYAUME DE BAHREÏN, ÉTAT DU KOWEÏT, OMAN, QATAR, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE, YÉMEN</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: Saudi Standards, Metrology and Quality Organization – SASO (Organisation saoudienne de la normalisation, de la métrologie et de la qualité) P.O. BOX 437 Riyadh 11471 Téléphone: +966(11) 2529999, int. 9070-9061 Fax: +966(11) 4520193 Courrier électronique: enquiry@sasq.gov.sa http://www.sasq.gov.sa/ Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Matériaux et objets au contact des aliments (ICS 67.250)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>The Cooperation Council for the Arab States of the Gulf Technical Regulation for "Recycled Plastic Materials and Articles Intended to Come Into Contact with Food"</i> (Règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe relatif aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires), 8 pages, en arabe
6. Teneur: Le projet de règlement technique notifié porte sur le procédé de fabrication des matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à être utilisés au contact de denrées alimentaires.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Innocuité des produits alimentaires
8. Documents pertinents: <ul style="list-style-type: none">Norme égyptienne n° 7786/2014 – Matériaux et outils en matière plastique recyclée destinés à être utilisés au contact de denrées alimentaires – Intrants et procédé de fabricationRèglement (CE) n° 282/2008 de la Commission relatif aux matériaux et aux objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

9. Date projetée pour l'adoption: 180 jours à compter de la date de publication de la version approuvée

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 180 jours à compter de la date de publication de la version approuvée

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de distribution

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

<http://www.saso.gov.sa/en/eservices/tbt/Pages/default.aspx>